

Objet : Compte-rendu sommaire
Réunion du trente-et-un janvier deux mille dix-neuf

=====

Etaient présents : J.-G. NAST Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS Adjoint, C. ARBEZ, Y. BONDIER-MORET, I. BONNEVILLE, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, O. MOUGIN, Ch. PROST-ROMAND, R. TEDOLDI.

Etait excusée : B. NOUGIER procuration à J.-G. ROBEZ-MASSON.

Etaient absents : F. ANTONIO, A-M. JOLY.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Fusion des Communautés de Communes

Le Maire présente l'état d'avancement du projet de fusion des cinq Communautés de Communes du Haut-Jura. Suit un débat.

OPAH

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire de Haut-Jura Arcade, le Maire expose les interventions financières de la commune, en particulier dans l'accompagnement des rénovations à caractère social, l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap et le soutien à l'accession à la propriété des jeunes ménages. Les personnes intéressées peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le montage des dossiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à l'OPAH, décide de mettre au budget la somme nécessaire et fixe les critères d'attribution de l'aide.

Achat parcelle

Le Maire informe le Conseil Municipal que les conjoints Perrin, propriétaires des parcelles cadastrées ZA 45 et ZA 125, acceptent la proposition d'achat de leur parcelle fixée par le Conseil Municipal lors de la séance du 15 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ces parcelles pour la somme de 40 000 € et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Vente parcelle

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande d'achat de la parcelle cadastrée ZH 233 située rue du Comté.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre cette parcelle à 3€/m².

Défense extérieure contre l'incendie

Raphaël TEDOLDI présente le schéma départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de missionner le SIDEDEC et charge le Maire de signer les documents afférents.

Site Internet

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON expose la nécessité de modifier le site internet de la commune afin d'assurer une meilleure sécurité du site, de s'adapter aux nouvelles normes, d'intégrer de nouvelles fonctionnalités et de s'adapter aux usages actuels.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la refonte du site internet, accepte l'offre de la société Atelier Internet et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Contrat Enfance Jeunesse

Le Maire rappelle que le contrat Enfance Jeunesse relatif au financement de l'Accueil de Loisirs par la Caisse d'allocations Familiales est à renouveler, le nouveau contrat formalise ce partenariat pour la période 2018 à 2021.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une créance irrécouvrable représentant la somme de 28.37 €. Le trésorier ayant indiqué l'impossibilité de procéder au recouvrement de ces sommes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre ces créances en non-valeur.

Tarif de location

Le Conseil Municipal fixe le montant des loyers mensuels pour le rez-de-chaussée de l'usine communale au 51 Grande Rue à 200 €.

Badges Espace Loisirs

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau système d'accès aux salles de l'Espace Loisirs va être mis en place.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer une convention avec chaque association afin de leur remettre les badges nécessaires à l'utilisation des salles et vote le tarif à appliquer si un badge est perdu ou cassé à 50 €, afin de responsabiliser les personnes.

Droit de préemption

Le Maire informe le Conseil Municipal de trois droits de préemption urbain concernant des ventes situées en zone UB, UBa et 1AU. Le droit de préemption n'a pas été appliqué.

Demande de subvention

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 100 € aux PEP 39.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'Union Cycliste Morez (UCM) pour l'organisation d'une course sur la commune dimanche 5 mai 2019 et accepte, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 300 €.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire donne lecture d'un courrier :

- de M. le Préfet concernant le Grand Débat National.
- de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances. Le Conseil Municipal décide de poursuivre son adhésion.
- de l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM). Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'ANEM.
- de Mme Patricia BAUDOIN concernant les compteurs Linky.
- de l'INSEE informant que la population totale en 2019 est de 1212 habitants.
- de la Fondation 30 millions d'amis.
- de l'Association des Maires du Jura (AMJ) au sujet des formations du printemps 2019.

Objet : suite du compte-rendu sommaire

=====

Sylvie GAUDY signale le bon travail du déneigeur du circuit de Rosset.

Valérie DUMONT-GIRARD informe que des voitures restent stationnées toute l'année ou sur de longues périodes sur le parking vers les Charmilles, ce qui gêne au stationnement pour l'accès aux commerces ainsi qu'au déneigement.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON remercie les Ecorcés d'avoir enlevé leur matériel du hangar de Rosset.

Séance levée à 22 h 25

Fait en Mairie, le 4 février 2019

Le Secrétaire de séance

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON